



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.24
25 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Septième session
Genève, 24-27 février 2003

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES,
DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SEPTIÈME SESSION**

24-27 février 2003

Rapporteur: **M. Truong Trieu Duong (Viet Nam)**
Introduction et questions d'organisation

Orateurs:

Secrétaire général

Thaïlande (pour le Groupe des 77 et
la Chine)

Maroc (pour le Groupe africain)

Grèce (pour l'Union européenne)

Inde (pour le Groupe asiatique)

Venezuela (pour le Groupe latino-américain
et caraïbe)

Bénin (pour les PMA)

Note à l'intention des délégués

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Les demandes de modifications à apporter aux déclarations des délégations doivent être soumises
au plus tard le **vendredi 28 février 2003** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8104,
télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5655/1066.

I. INTRODUCTION

Déclarations liminaires

1. Dans sa déclaration liminaire, le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la Commission tenait sa session à un moment opportun, qui coïncidait avec l'intensification de la préparation de la onzième session de la Conférence (qui se tiendrait au Brésil en 2004). Alors que les consultations avec les délégations sur cette préparation avaient déjà commencé, la réunion offrait l'occasion d'approfondir la réflexion sur ce sujet. Une importante question qui devrait être abordée à la onzième session de la Conférence concernait le renforcement de la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus et les négociations au niveau international. Les politiques nationales qui contribuaient à une plus grande autonomie des nations étaient influencées par des contraintes extérieures. La CNUCED se concentrerait sur ses compétences et son mandat à cet égard, à savoir associer les négociations multilatérales au renforcement du secteur productif.

2. La capacité de production était un élément constitutif fondamental du développement. Au cours de la dernière décennie, beaucoup de pays n'avaient pas réussi à tirer profit des négociations commerciales; ils n'avaient pas été en mesure de profiter de nouveaux débouchés en raison de contraintes pesant sur l'offre et d'infrastructures de transport insuffisantes. Il fallait considérer les capacités de production non seulement dans un sens étroit, mais aussi du point de vue de la fourniture de biens au consommateur. Il fallait tenir compte à la fois du secteur productif et des conditions de livraison ou de fourniture des biens et services sur les marchés internationaux. Par exemple, il était nécessaire de déterminer comment optimiser l'utilisation de nouvelles technologies telles que le commerce électronique. C'était là un objectif particulier de cette Commission.

3. Il était évident que les petites et moyennes entreprises (PME) devaient avoir la priorité. La CNUCED avait consacré beaucoup de ses travaux à l'internationalisation des systèmes de production et aux sociétés transnationales (STN), et l'attention portée aux PME constituait un complément nécessaire. Il était notoire que des entreprises telles que Microsoft Corporation avaient commencé comme des PME et avaient bénéficié des crédits de la Small Business Administration des États-Unis. La CNUCED avait longuement étudié les avantages découlant de

l'établissement de liens entre grandes entreprises et petites entreprises et de l'intégration de celles-ci dans l'économie mondiale. Elle devait ainsi s'intéresser en priorité, dans ses travaux, au commerce extérieur et à l'amélioration de la compétitivité à l'exportation des PME. Les STN n'étaient pas les seuls acteurs du commerce mondial; les PME étaient importantes en raison de leur créativité et de leur dynamisme. Le débat sur la compétitivité permettrait d'examiner les conditions du succès des PME. Il fallait adopter une approche empirique et étudier l'expérience de différents pays pour expliquer les différences de résultats.

4. Le Secrétaire général a attiré l'attention de la Commission sur le cas du Cambodge, qui, en dépit d'une forte diminution de sa population et de la quasi-destruction de ses compétences accumulées, avait eu une vision claire de la stratégie à adopter pour aller de l'avant et tirer le plus grand profit possible de ses potentialités commerciales. La Commission devrait déterminer dans quelle mesure des exemples positifs d'investissement, de développement des entreprises et de compétitivité des exportations pouvaient être reproduits dans d'autres pays. Elle devrait ensuite proposer des solutions pratiques concernant les transports et le commerce électronique.

5. Il fallait se concentrer sur le secteur productif et sur la façon de lui donner les moyens d'être un acteur du marché international, ce qui passait par les transports internationaux et la facilitation du commerce. Les transports internationaux étaient confrontés à de nombreux nouveaux défis, notamment en matière de sécurité.

6. La CNUCED s'intéresserait davantage encore au commerce électronique, dans lequel certains pays en développement obtenaient d'excellents résultats. Les technologies actuelles devaient être mises à la disposition des secteurs productifs de façon que ceux-ci puissent fournir de façon plus efficace des biens et services sur les marchés internationaux. Avec l'adoption des TIC et du commerce électronique, les PME s'intégraient de plus en plus aux marchés mondiaux. Des exemples de réussite tels qu'on en trouvait au Costa Rica et en Inde montraient concrètement aux autres pays en développement comment améliorer leurs résultats. La CNUCED jouait depuis de nombreuses années un rôle actif dans le domaine des TIC et du commerce électronique, et la Commission devrait examiner la contribution que la CNUCED pourrait apporter au prochain Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que dans le contexte de la préparation de la onzième session de la Conférence. Enfin, la Commission

devrait concentrer ses débats sur la préparation de cette onzième session, qui n'était cependant pas une fin en elle-même, et sur les moyens de déterminer les stratégies de développement qui pouvaient améliorer le secteur productif et l'aider à tirer parti des débouchés commerciaux au niveau mondial.

7. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que de nombreux pays du Groupe des 77 avaient constaté que les efforts déployés pour améliorer la stabilité macroéconomique, libéraliser le commerce et obtenir un accès aux marchés ne garantissaient pas automatiquement croissance économique et développement. En l'absence de politiques microéconomiques appropriées pour renforcer la capacité productive d'un pays, les politiques macroéconomiques restaient inefficaces. Une plus grande compétitivité au niveau national permettait aux pays en développement de se diversifier, de devenir moins dépendants d'un petit nombre d'exportations de produits primaires et de s'élever dans l'échelle des compétences et des technologies, ce qui se traduisait par une hausse des revenus et un accroissement des économies d'échelle et de gamme au niveau de la production. Pour tirer pleinement parti du système commercial multilatéral, des efforts spécifiques devaient être faits pour renforcer la capacité de production du secteur des entreprises. Il était essentiel que ces mesures soient concentrées sur les PME, qui représentaient une part très largement majoritaire du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi.

8. La représentante a loué les efforts déployés par la CNUCED pour identifier les facteurs qui étaient indispensables au renforcement de la compétitivité des pays en développement, et qui comprenaient le financement des PME, l'intensification des liens entre entreprises étrangères et entreprises locales, et la promotion de la recherche-développement. La note thématique du secrétariat intitulée «Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives» (TD/B/COM.3/51 et Add.1) constituait un excellent point de départ pour les discussions sur ce thème en préparation de la onzième session de la Conférence. Le Groupe des 77 et la Chine escomptaient des travaux supplémentaires sur ce sujet de la part de la CNUCED et demandaient instamment à celle-ci d'examiner de façon plus détaillée les politiques et les programmes qui avaient eu une incidence sur la compétitivité et le développement technologique dans les pays en développement. La représentante a en particulier souligné l'importance du programme EMPRETEC pour le renforcement de la capacité de ces pays d'aider

leurs PME. Les pays donateurs étaient invités à accorder une attention particulière et tout leur soutien au programme EMPRETEC.

9. La représentante a également reconnu l'importance de transports efficaces et de la facilitation du commerce pour une plus grande participation des pays en développement au commerce mondial. De plus, des services de transport efficaces constituaient un préalable à l'investissement étranger. Tout programme de facilitation du commerce devrait porter sur l'ensemble des questions examinées à la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international (Genève, 25-27 novembre 2002). À propos des activités en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant la facilitation du commerce, l'assistance devrait porter non seulement sur la détermination des besoins et des priorités des pays en développement, mais aussi sur la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Les implications pour le commerce d'initiatives récentes en matière de sécurité concernant le transport de marchandises devaient également être analysées. En outre, face à la demande croissante de transport porte-à-porte, le développement de services logistiques porte-à-porte, avec la participation de fournisseurs locaux, constituait une amélioration qui pouvait être apportée, dans les pays en développement et en particulier dans les pays sans littoral, aux actuels processus complexes de transport et d'expédition de marchandises.

10. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient des outils importants pour l'accroissement de la productivité et de l'efficacité. Les TIC et le commerce électronique offraient certes de nouvelles possibilités, en particulier aux PME, mais les pays en développement et les pays développés en profitaient de façon inégale. La représentante a souligné le potentiel des TIC, et en particulier d'Internet, s'agissant d'aider les pays en développement et leurs PME à améliorer leur compétitivité et leur productivité grâce aux nouveaux modes d'organisation induits par ces technologies. Les TIC occupaient ainsi une place de premier plan dans le programme de développement de nombreux pays en développement en tant qu'éléments essentiels pour un renforcement de la participation de ces pays aux marchés mondiaux. Toutefois, pour que les pays en développement et leurs entreprises tirent pleinement parti des TIC et du commerce électronique et s'intègrent dans les chaînes régionales et mondiales d'approvisionnement, il fallait s'attaquer aux niveaux international, régional et

national à des aspects tels que le manque d'infrastructures, l'accès, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les mécanismes réglementaires et administratifs, car la position financière extérieure de certains pays en développement les empêchait parfois d'investir dans le secteur des TIC. La représentante a souligné le rôle actif que continuait de jouer le secrétariat de la CNUCED dans le domaine des TIC et du commerce électronique, et elle a loué le travail d'analyse présenté dans la publication intitulée *E-Commerce and Development Report 2002* (Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002). Elle a encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux sur le commerce électronique et le développement en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à définir des stratégies directives et commerciales. Le Groupe des 77 et la Chine insistaient sur le rôle capital de la société de l'information dans le développement économique et souhaitaient qu'un point de l'ordre du jour du prochain Sommet mondial sur la société de l'information lui soit consacré.

11. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que les PME jouaient un rôle important dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et qu'elles étaient la principale source de revenus et d'emplois. Un environnement macroéconomique équilibré était essentiel pour que les PME africaines connaissent une croissance durable; toutefois, le manque de ressources financières et un faible niveau de technologie les empêchaient de jouer dans les stratégies nationales de développement le rôle que les gouvernements attendaient d'elles. Il fallait aussi améliorer les ressources humaines pour qu'il y ait croissance des PME. Le Groupe africain se félicitait de l'extension du programme EMPRETEC à l'Éthiopie, au Maroc et à l'Ouganda, il souhaitait que d'autres pays africains en profitent également, et il remerciait le Gouvernement italien de son aide.

12. Beaucoup de pays du Groupe africain étaient confrontés à des problèmes de transport; en témoignaient les dépenses de fret des pays africains pour 2000, qui avaient totalisé 14,4 milliards de dollars des États-Unis, et avaient été une fois et demie plus élevées en proportion du coût des importations que les dépenses estimées pour d'autres pays en développement. Dans certains PMA sans littoral, les coûts de transport représentaient jusqu'à 60 % de la valeur des exportations, ce qui créait un obstacle considérable au commerce. Dans beaucoup de pays africains, les longs délais de transit étaient imputables à des infrastructures inadéquates, à une pénurie de personnel qualifié, à des procédures lourdes et complexes et à un

manque de coordination entre les différents modes de transport. Toutefois, l'utilisation des TIC avait permis d'améliorer les choses dans certaines entreprises ferroviaires, administrations portuaires et administrations douanières, et des améliorations analogues s'imposaient maintenant dans le secteur des transports routiers. La réforme et la simplification des procédures nationales, la coopération régionale dans les couloirs de transport et le transport multimodal pouvaient sensiblement améliorer la situation des transports pour les pays sans littoral. Il fallait espérer que la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et institutions internationales de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (Alma-Ata, août 2003) servirait de catalyseur pour la recherche de solutions aux problèmes de transport en transit. Avec le soutien constant de la communauté internationale, les pays africains continueraient d'accorder la priorité au renforcement de leurs capacités de transport et à l'amélioration de leur réglementation, de leurs institutions et de leurs infrastructures opérationnelles. Le Groupe africain appuyait sans réserve les conclusions de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce.

13. Comme indiqué dans le rapport intitulé *E-Commerce and Development Report 2002*, le volume du commerce électronique restait négligeable en Afrique, bien qu'il existait dans les pays africains un réel potentiel d'expansion. Des possibilités s'ouvraient progressivement, et l'Afrique apparaissait dotée d'avantages comparatifs dans le cadre de la «nouvelle économie», dans des secteurs tels que les téléservices en ligne et hors ligne et le tourisme. Le représentant a toutefois souligné les difficultés à surmonter concernant les télécommunications, l'accès, les compétences, la législation et la réglementation, et il a invité le secrétariat à poursuivre ses efforts pour aider les pays en développement et les PMA en Afrique, ainsi que leurs PME, à concevoir et exécuter des stratégies électroniques adéquates. Il a félicité le secrétariat de ses études sur le commerce électronique et ses incidences sociales, économiques et juridiques, ainsi que des conférences régionales de haut niveau sur les stratégies électroniques pour le développement, en se réjouissant de la conférence prévue en Tunisie en mai 2003. Il s'est déclaré vivement favorable à la proposition du secrétariat d'inscrire le commerce électronique à l'ordre du jour du prochain Sommet mondial sur la société de l'information, et il a instamment demandé au secrétariat d'intégrer dans son programme de travail la mise au point d'indicateurs et de données fiables pour guider les pays en développement dans l'élaboration de stratégies

électroniques et permettre de mesurer l'impact du commerce électronique et des TIC sur leur économie.

14. La représentante de la **Grèce**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et des **États d'Europe centrale et orientale associés à l'UE**, ainsi que de **Chypre**, de **Malte** et de la **Turquie**, a dit que les travaux de la Commission devraient souligner l'importance des politiques de promotion de la compétitivité des PME. Ces politiques visaient à créer un environnement économique favorable et à remédier à certaines des défaillances du marché les plus courantes auxquelles étaient confrontées les PME dans les pays de l'UE, qu'ils soient développés ou en développement. La stabilité macroéconomique était une condition nécessaire à la réduction des incertitudes, mais ne suffisait pas à créer un environnement économique propice à l'entrepreneuriat, à l'investissement, à l'innovation, qui étaient les moteurs de la compétitivité non seulement présente mais aussi future. Des réformes structurelles s'imposaient pour donner davantage d'espace à l'entreprise privée, pour accroître la concurrence, pour faciliter la création d'entreprises et leur développement, pour simplifier la réglementation et en réduire les coûts d'application, pour garantir la disponibilité de ressources humaines qualifiées et pour faciliter la diffusion des nouvelles technologies.

15. Les PME se heurtaient à des obstacles particuliers en matière d'accès à l'information, à des ressources financières, à des ressources humaines qualifiées et aux nouvelles technologies, tout en étant davantage pénalisées que les autres entreprises par les contraintes réglementaires et administratives. Il importait au plus haut point de résoudre ces problèmes puisque dans la plupart des pays, les PME étaient majoritaires et fournissaient l'essentiel des produits, des services et des emplois. L'existence de PME florissantes et dynamiques était un facteur essentiel de croissance et de prospérité et constituait la meilleure assurance contre les chocs externes imprévisibles.

16. La représentante a rappelé l'importance de la facilitation du commerce en tant que moyen d'accroître la participation des pays en développement au commerce international, et les raisons de l'incorporation de cette question dans le Programme de Doha pour le développement. Même si toutes les observations formulées dans la note du secrétariat intitulée «Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TB/B/COM.3/53) étaient pertinentes, la simplification de la documentation, des formalités commerciales et des procédures douanières ainsi que

l'harmonisation des règles et des recommandations étaient les questions cruciales à débattre et à résoudre. En matière d'assistance technique, le programme SYDONIA était un exemple réussi de gestion intégrée des opérations douanières.

17. Afin que la facilitation du commerce devienne une réalité, une volonté politique et des règles contraignantes conférant prévisibilité et stabilité étaient nécessaires. La facilitation du commerce était un élément important du développement et un système fondé sur des règles contribuerait à attirer des fonds publics et privés pour réformer l'administration publique et renforcer les capacités commerciales. L'UE était disposée à faire en sorte que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière commerciale soient incorporées dans un programme de facilitation du commerce à l'OMC.

18. Étant donné que l'exploitation et l'adaptation de logiciels contribuaient grandement à stimuler les acteurs économiques – particuliers, compagnies, société civile et groupes communautaires – dans les pays en développement, l'utilisation de logiciels libres était activement encouragée dans de nombreux pays en tant que stratégie de développement. Le Brésil et le Viet Nam en étaient deux exemples.

19. La représentante de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que certains pays asiatiques, qui avaient pourtant été à l'avant-garde des politiques de promotion de la compétitivité, en particulier dans les domaines de la mise au point de technologies et des IED, étaient de plus en plus préoccupés par la réduction de leur marge de manœuvre nationale. Les responsables qui participaient aux négociations internationales sur le commerce et l'investissement n'étaient pas les mêmes que les responsables de l'administration centrale qui s'efforçaient de promouvoir le développement d'entreprises locales compétitives. Les réunions-débats consacrées au point 3 de l'ordre du jour devraient aider à identifier les mesures de promotion de la compétitivité qui devaient être maintenues et rappelées lors de futures négociations.

20. Le rôle de la Malaisie dans la promotion de relations interentreprises était un excellent exemple de la manière dont l'accès aux marchés et à la technologie était assuré en Asie, et c'était l'une des raisons pour lesquelles les pays de la région «avançaient». Le Groupe asiatique attendait avec intérêt le film présentant des initiatives réussies que le secrétariat avait réalisé en

collaboration avec les Gouvernements malaisien et brésilien. Il se félicitait que l'on débâte des politiques de compétitivité et jugeait nécessaire de traduire les résultats des discussions dans des programmes concrets d'assistance technique. Les relations interentreprises étaient un exemple, mais on ne manquerait pas d'en trouver d'autres au cours des trois prochains jours.

21. La représentante a appelé l'attention sur la situation actuelle des transports internationaux dans la région. Même si l'Asie comptait des exploitants de premier plan, de nombreux prestataires de services commençaient à peine à moderniser leurs installations, équipements et systèmes de gestion afin de rationaliser leurs activités. Une meilleure intégration régionale pourrait être obtenue et soutenue par un renforcement des services logistiques des prestataires nationaux afin d'accroître les débouchés commerciaux et l'efficacité des transports. À cette fin, l'accent devait être mis sur les efforts d'harmonisation des procédures de transit et des procédures douanières de façon à accroître les échanges et l'investissement. Des pays de la région avaient pris, de leur propre chef, des mesures pour simplifier et moderniser les procédures de dédouanement. Il était néanmoins difficile d'harmoniser les procédures dans l'ensemble de la région en raison de différents facteurs notamment de la diversité des impératifs géographiques et infrastructurels, des niveaux de développement et des contraintes en matière de ressources. Le Groupe asiatique a noté avec intérêt les résultats de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce et a souligné la nécessité de surveiller les incidences des mesures de sécurité prises récemment sur le commerce et le transport dans la région. La CNUCED pouvait jouer un rôle important dans ce domaine et évaluer les effets sur les pays en développement des activités de facilitation du commerce entreprises au sein de l'OMC.

22. La représentante a souligné l'importance et l'impact mondial du *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*. Les TIC et le commerce électronique jouaient un rôle de plus en plus essentiel dans l'économie de la région. Le secteur indien des logiciels, qui enregistrait une croissance rapide et apportait une contribution notable à l'économie nationale, constituait un bon exemple pour l'Asie. Afin d'atténuer la fracture numérique régionale et mondiale, particulièrement entre les pays développés et les pays les moins avancés, les gouvernements devraient jouer un rôle important dans la création d'un environnement propice à l'essor des TIC et du commerce électronique ainsi que dans l'élaboration de stratégies et de politiques favorables à leur développement au niveau national. À la Réunion d'experts sur les

stratégies de commerce électronique pour le développement: Éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique (Genève, juin 2002) et la Conférence régionale Asie-Pacifique CNUCED-CESAP/ONU sur les stratégies de commerce électronique pour le développement (Bangkok, novembre 2002), les gouvernements des pays asiatiques s'étaient engagés à promouvoir le développement des TIC et du commerce électronique ainsi qu'à élaborer des stratégies y relatives incorporant tous les facteurs pertinents.

23. Outre les travaux que la CNUCED entreprend actuellement sur le commerce électronique, le Groupe asiatique attendait de la CNUCED qu'elle apporte une assistance à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de TIC et de commerce électronique ainsi qu'à l'évaluation du développement du commerce électronique. La CNUCED devrait élargir le champ de ses travaux relatifs aux statistiques et indicateurs du commerce électronique et des activités d'assistance technique aux pays en développement concernant l'élaboration de stratégies en matière de TIC et de commerce électronique.

24. La représentante du **Venezuela**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe** (GRULAC), a dit que l'expérience de nombreux pays de la région avait montré que les politiques macroéconomiques n'avaient pas suffi à accroître leur participation au commerce mondial. Sans une amélioration des capacités productives des entreprises, en particulier des PME, les pays n'étaient pas en mesure de tirer parti des débouchés existants. Le thème de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME: financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives (Genève, octobre 2002) était très pertinent pour la région, où plusieurs pays étaient en crise économique.

25. Un des principaux obstacles auxquels les entreprises de la région étaient confrontées résidait dans la difficulté d'accéder à de nouvelles technologies et sources de financement. En raison de l'incertitude et de coûts élevés, les apports financiers au secteur privé étaient d'un montant très modeste. L'amélioration des capacités productives et de la compétitivité de ces pays devait être un objectif prioritaire de la onzième session de la Conférence. Les débats de la Commission seraient une excellente occasion de commencer les préparatifs.

26. Pendant la dernière décennie, des réformes importantes des services de transport et des infrastructures avaient été menées dans la région. Elles avaient porté sur la rationalisation de la

gestion, la déréglementation - destinée à accroître la concurrence - et l'harmonisation régionale des législations et des procédures, en particulier dans la perspective d'une privatisation et du transport multimodal. Même si elles avaient été longues et complexes, ces réformes avaient amélioré la compétitivité du secteur du commerce extérieur. Les gouvernements étaient de plus en plus nombreux à faire appel au secteur privé pour gérer les infrastructures de transport et pour investir dans l'amélioration de la compétitivité. À l'avenir, la concurrence serait avivée sous l'effet des services porte-à-porte assurés par les entreprises mondiales de transport et de logistique. Les pays devraient être préparés à cette évolution dans l'optique de négociations à l'OMC et mettre en place le cadre nécessaire à un transfert bénéfique au secteur privé. Le Groupe latino-américain et caraïbe soutenait les mesures de sécurité qui avaient contribué à rationaliser les transports internationaux, mais était préoccupé par les initiatives récentes qui avaient des incidences sur le trafic de conteneurs. Étant donné que ces mesures pouvaient modifier le flux normal des échanges, la CNUCED devrait continuer d'analyser leur impact sur les pays en développement.

27. La représentante a souligné que les TIC offraient des possibilités d'accroître les échanges et les capacités productives des entreprises, en particulier des PME, en leur permettant non seulement d'accéder à de nouveaux marchés, mais aussi d'accroître plus efficacement leur productivité. Le GRULAC saluait le *Rapport sur le commerce et le développement 2002*, qui soulignait l'importance des TIC et de leurs applications commerciales et financières dans les discussions internationales sur les divers aspects du commerce électronique et leurs conséquences pour les pays en développement. Il encourageait le secrétariat à poursuivre et à renforcer les travaux consistant à examiner la relation entre les TIC et le développement durable. La CNUCED devrait continuer d'apporter aux pays en développement une assistance à l'élaboration de politiques dans le domaine du commerce électronique. Le GRULAC s'est félicité des résultats de la Réunion d'experts sur les stratégies de commerce électronique pour le développement, qui aidaient les pays en développement à élaborer des politiques dans des domaines prioritaires tels que le renforcement des capacités, les cadres juridique et réglementaire et les réformes sectorielles. La Commission a été priée de soumettre des contributions de fond au Sommet mondial de la société de l'information et, ce faisant, d'accorder l'attention voulue aux effets des TIC sur les économies des pays en développement.

28. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), a dit que les entreprises jouaient un rôle de plus en plus important non seulement dans les pays développés, mais aussi dans les pays en développement et en particulier dans les PMA. La mondialisation obligeait les entreprises à s'adapter au nouvel environnement économique international, concernant aussi bien les moyens employés que la qualité des produits et des services fournis. Dans ce nouveau contexte, l'amélioration de la compétitivité des entreprises passait par l'adoption des mesures suivantes: instauration d'un cadre juridique et réglementaire souple et incitatif; renforcement des capacités humaines et institutionnelles; et offre de produits réellement compétitifs sur les plans du prix et de la qualité. L'accès au financement et aux techniques de gestion des risques était un autre facteur important qui devait être examiné dans la mesure où il donnait aux entreprises une plus grande marge de manœuvre, leur permettant d'augmenter leurs capacités productives et, d'élargir leur gamme de produits, tout en améliorant la confiance dans les activités et initiatives entrepreneuriales.
29. Les installations et services de transport constituaient un motif important de préoccupation dans l'optique du développement. De nombreux pays devaient surmonter des obstacles considérables pour atteindre les marchés internationaux en raison de la précarité de leurs routes et de leurs chemins de fer, de l'insuffisance des moyens de transport et de la lourdeur des procédures administratives. Le développement du transport multimodal, avec la participation de prestataires locaux, pourrait être un moyen de surmonter ces contraintes, et donc de faciliter le commerce et de promouvoir le développement, tout en tenant dûment compte de la situation particulière des pays côtiers, des pays insulaires et des pays sans littoral.
30. Tout en reconnaissant les possibilités offertes par les TIC et le commerce électronique, le représentant a mis l'accent sur la fracture numérique existant entre les PMA et le reste du monde. Le Groupe des PMA demandait instamment qu'un plan d'action soit élaboré pour développer les infrastructures et renforcer les capacités, afin d'accroître le nombre de pays profitant des effets bénéfiques des technologies de l'information. Le secrétariat devrait poursuivre et renforcer ses travaux concernant le commerce électronique et ses incidences juridiques, sociales et économiques, afin d'accroître la participation des PMA au commerce international, et des ressources optimales devraient être allouées à cette fin.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

31. La septième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 27 février 2003. Au cours de la session, la Commission a tenu _____ séances plénières et _____ séances informelles. La session a été ouverte le 24 février 2003 par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

32. À sa séance plénière, le 24 février 2003, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Nathan Irumba (Ouganda)
Vice-Présidents:	M. Habib Ould Hemeth (Mauritanie) M. Pavel Hrmo (Slovaquie) M. François Léger (France) M. Julio Vázquez Roque (Cuba) M. Eberhard von Schubert (Allemagne)
Rapporteur:	M. Truong Trieu Duong (Viet Nam)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

33. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/48; l'ordre du jour de la septième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission.

D. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission

(Point 7 de l'ordre du jour)

E. Adoption du rapport

(Point 9 de l'ordre du jour)
